

## Mesdames, Messieurs,

Devant les annonces non respectées du conseil du porteur de projet qui devait faire le point fin septembre, puis en fin d'année, ensuite fin février début mars, nous avons demandé une entrevue avec les services de la Préfecture pour avoir des informations sur ce dossier, exposer de vive voix les points essentiels dans le but de **relayer une information précise aux habitants** inquiets de ce mutisme. Le silence du conseil municipal depuis l'annonce du projet ne favorise pas un climat serein dans la commune, une chape de plomb persiste depuis le 10 octobre 2020. Nous avons été reçus entre autres par **Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT), Monsieur le responsable du service de la DREAL** (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*). Nous tenons à les remercier de nous avoir laissé exposer notre argumentaire. Il nous a été précisé le jour de notre réunion (05/04/22) qu'aucun dossier n'avait été déposé pour le projet de Loubens auprès des services administratifs. Nous sommes revenus sur :

### ☛ Le Contexte Local :

Nous avons exposé comment le projet avait été **caché aux habitants** sans aucune réunion d'information, précisé que tout avait été fait dans notre dos. Nous déplorons fortement l'annonce du conseil départemental du 27/05/20 que nous avons découvert courant octobre 2020, tout paraissait ficelé par une minorité d'informés, tout ceci est profondément anti-démocratique, et traduit un manque de respect évident aux Loubensois(es).

Au moins 75 % de **NON** à la pétition au niveau de la commune par les habitants (propriétaires ou locataires)

**Vote du conseil municipal** le 11/12/20 0 pour 8 contre 2 abstentions qui se sont déterminés sur les points suivants : **développement durable, environnement naturel, installations techniques, gestion humaine, conséquences sanitaires et économiques**

**Défaut d'acceptabilité** pourtant préconisée au niveau des documents PCAET (*Plan Climat Air Énergies Territorial*) du syndicat de SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) de la vallée de l'Ariège et du PLU de Loubens

**Absence** du porteur de projet lors de la réunion publique du 10/10/20 et de l'exposition du 15/07/21

**Autocontrôle de l'usine**, 20 années pour se former + le porteur de projet n'habite pas sur place

**Transports** d'intrants sur le réseau structurant (RD 117, 919, 11) occasionnant des ralentissements avec du matériel agricole non adapté aux transports fréquents

Projet déplacé situé à **100 mètres de la première habitation**

Projet initial **non conforme aux distances ICPE (les installations classées pour la protection de l'environnement)** par rapport aux eaux (ruisseaux, source, réservoir semi-enterré de 15000 litres)

**Seulement 25 % des intrants disponibles sur place** - bilan des GES (*Gaz à effet de serre*) négatif, énergie grise pour construction usine, trajets pour amener les intrants (rayon de 10 kilomètres) pour fumiers, cives etc.. et pour livrer les digestats, d'où viendront les cives sachant que le porteur de projet doit nourrir 150 bovins environ ?

**La concertation** : résultats **130 réponses pour abandon du projet** fournies par l'association *Loubens Air Pur*, 100 annoncées par le conseil Acceptables Avenirs, une pratique douteuse instaurée en cours du processus d'invention de la notation par tiers - habitants et assos, politiques et faisabilité technique. **Résultats de la concertation non communiqués** à ce jour alors que le début date du 15/07/21. Concertation qui tourne au fiasco, pourquoi autant de mois pour analyser un nombre aussi limité de contributions? Quand les résultats vont-ils être officialisés sachant que pour notre association les résultats sont déjà établis

Problème de **l'entretien du chemin communal** à la charge des administrés, perte d'**attractivité** de la commune, **dépréciation** de l'habitat

**Aucune** création d'emploi

**Procédé par voie sèche** discontinue semblant très pointu et non maîtrisé (**ADEME** - <https://bit.ly/3Oa6Y2T>), *l'article de La Dépêche du Midi* - <https://bit.ly/3IRICXP> sur le méthaniseur de Montaut montre que les objectifs de production n'y sont pas atteints pour l'instant (là encore coût démesuré ramené au nombre de salariés 2 millions € par emploi environ mais déjà des odeurs!!!)

Très gros **investissement** pour une durée d'utilisation de 15 à 20 ans puis friche industrielle.

**Problème de retraits** - gonflements des argiles, glissements de terrains et ruissellements

La **cogénération est beaucoup moins rentable** que l'injection (prendre en compte l'hypothèse d'une défaillance économique)

Dans le cas de Loubens, nécessité d'aller chercher les fumiers dans **un rayon de 10 km!**

Le projet déplacé ne semble **pas conforme au PLU (le Plan Local d'Urbanisme)** de LOUBENS qui prévoit dans les conditions particulières en parlant des constructions et installations :

- Qu'elles soient situées à **proximité immédiate** des bâtiments agricoles existants sauf impossibilité foncière et technique dûment justifiée ;
- Qu'elles soient **intégrées** à leur environnement ;
- Que l'activité de diversification soit **accessoire par rapport aux activités agricoles** de l'exploitation.

Il nous a été précisé que le porteur de projet devrait démontrer le caractère « **nécessaire** » de l'installation. Le projet déplacé n'est pas à proximité immédiate des bâtiments agricoles existants et ne pourra être intégré à son environnement. Nous avons appris que la zone devrait être largement défrichée, nous pourrions alors parler de **désintégration paysagère**. **Au fil des éléments et des réflexions, le projet apparaît de plus en plus non conforme aux règles d'urbanisme.**

***Nous attirons une nouvelle fois l'attention des maires de toutes les communes composant le SCOT de la vallée de l'Ariège lors des élaborations des PLUI concernant les zones A et la méthanisation s'ils ne veulent pas être confrontés à des problèmes similaires à celui de Loubens.***

Par ailleurs, la production d'énergie ne nous semble pas nécessaire à l'exploitation agricole - <https://bit.ly/37gCf3h>. Le but est essentiellement financier (profiter des subventions et des prix de rachat entre 3 et 4 fois leur valeur réelle - <https://bit.ly/3xqnF4a>), la société n'attend pas après la production très modeste de cette usine, rappelons que l'Ariège produit 2 à 3 fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme.

#### ☛ **Sur le Plan Environnemental et de la Santé des Populations :**

Projets 1 et 2 situés dans deux **ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)** de type 1 et 2, tout près d'une zone naturelle, au milieu de la trame verte, bleue et noire, **présence d'écrevisses à pattes blanches dans le ruisseau « Le Roziès »**, dans le périmètre du **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Pour le ruisseau "Le Roziès" le méthaniseur représente une réelle menace qui doit être prise en compte.** Le projet 2 est certes à plus de 35 mètres (70) mais un ruissellement important vers le "Roziès" est inévitable

**Épandages des digestats** (émissions d'ammoniac qui au contact de l'air s'oxydent et se transforment en protoxyde d'azote GES 300 fois supérieur au CO2) = pollution de l'air, présence probable dans le digestat de pesticides (provenant des cives), de médicaments, de bactéries, de métaux lourds, de virus

**Le scénario TEPOS (territoire à énergie positive)** prévoit une production d'agro-gaz de 60 GWH en 2050, nous sommes déjà à la moitié mais ce sont deux méthaniseurs de trop.

**Pollution des eaux** de surface et souterraines par les nitrates + lessivage des sols alors que l'eau est un bien précieux qui doit être absolument préservé et qui va avec le réchauffement climatique se raréfier

**L'utilisation de cives** pour la production d'agro-gaz n'est pas prévue dans le document PCAET, alors que le projet en prévoit 25 hectares

**Fuites de méthane** à plus ou moins brève échéance / **Odeurs** d'œufs pourris (sulfure d'hydrogène),

**Fortes émissions de CO2** (cogénération + énergie grise + transports + cives) - le biogaz produit deux fois plus de CO2 que le gaz naturel

**Dangers réels pour la biodiversité** ainsi que pour la faune et la flore des sols (vers de terre, abeilles)

**Moins de carbone dans les sols** car celui contenu dans le fumier est transformé en agrogaz (sols affamés).

**Moins de matières organiques** nécessaires pour retenir l'eau et lutter ainsi contre la sécheresse.



**Les emplois créés par la méthanisation sont dérisoires** à la différence d'autres activités agricoles (maraîchage bio présent sur Loubens et visité récemment par Monsieur le Secrétaire Général) par exemple. Dans ce cas, 7 à 10 emplois sont concernés, pour le projet de Loubens, ce sont 2 millions € et aucun emploi !

Il est également mentionné dans le PCAET que lors de l'installation d'unités de méthanisation il faut prendre en compte **les problématiques de bruit, d'odeurs et de paysages**.

#### ☛ **Énergétiquement inefficace :**

*(Méthanisation - le gaz qui n'a rien de bio Revue Silence mars 2022 - <https://bit.ly/3v7ma86>)*

La méthanisation agricole est, des énergies renouvelables celle qui a le taux de rendement énergétique le plus faible (< à 3 contre 20 pour l'éolien et le photovoltaïque). 34000 méthaniseurs en France seraient nécessaires pour remplacer le gaz naturel à consommation égale, sauf que dans ce cas nous n'aurions plus rien à manger et il n'y aurait pas assez d'intrants).

#### ☛ **Économiquement non rentable :**

La filière ne survit en réalité que **grâce aux subventions de l'État (nos impôts)** et des collectivités territoriales, coûte très cher, de plus l'électricité produite est largement subventionnée. Cives et maïs sont indispensables pour la rentabilité. L'Allemagne qui en a 9500 méthaniseurs est en train de stopper l'expansion. Existe-t-il un autre secteur d'activité où les prix de la production sont garantis sur 15 ou 20 ans? De plus, la dette publique est de 2621 milliards d'euros.

Le **CRSPN** (*Conseil Régional Scientifique du Patrimoine Nature - <https://bit.ly/3OgGQU2>*) de la région Occitanie dans son avis de mars 2022 reprend une série d'arguments qui concernent aussi le projet qui galvanise notre lutte.

Comment avant de conclure ne pas revenir sur *[l'article de presse dans lequel le sénateur de l'Ariège prévient - https://bit.ly/3JwqEdG](https://bit.ly/3JwqEdG)* : «Par exemple, il faut bien utiliser les déchets avec la méthanisation à l'échelle du monde agricole, puis, Il ne faut pas que l'administration aille au-delà de ce que dit le législateur et rende impossible certains projets. On va accompagner les acteurs pour vérifier que les projets sont bien étudiés et vérifiés »

*Nous tenons à lui rappeler, que les cives et les fumiers ne sont pas des déchets et que les projets doivent être conformes à des réglementations que les législateurs ont voté. Il se serait grandi en indiquant que tout projet doit tout d'abord être accepté localement et que quand un projet génère plus d'inconvénients que d'avantages il doit être retiré. Comment pourrait-il justifier d'ailleurs, un investissement de 2 millions d'euros pour une production électrique annuelle estimée et inférieure à 1 Gwh pour aucun emploi ?*

#### **Conclusion :**

**Comment peut-on raisonnablement favoriser un procédé qui coûte très cher, qui produit peu, qui ne crée que très peu d'emplois, qui détruit l'environnement, qui détourne les cultures de leur fonction première, qui n'est rentable que grâce aux aides, qui impacte gravement la qualité de l'air, des sols, des eaux, qui émet pour de la co-génération 3 fois plus de CO2 que pour du gaz naturel, qui provoque des fuites de méthane, des émissions de protoxyde d'azote, de sulfure d'hydrogène, qui ne changerait absolument rien au réchauffement climatique - et enfin, un projet qui va clairement à l'encontre des souhaits de la large majorité de la population locale et du conseil municipal ?**

Nous remercions particulièrement toutes celles et ceux qui nous soutiennent. La liste de notre argumentaire, vous pouvez vous en rendre compte est conséquente. Notre lutte se poursuivra, tant notre détermination est grande jusqu'au retrait définitif de ce projet qui, nous pouvons le redire, est inutile, injustifiable, coûteux et dangereux. Il n'a et n'aura jamais sa place dans notre commune.

